

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 28 Septembre 2017
[PC-OC/PC-OC Mod/Docs PC-OC Mod 2017/ PC-OC Mod (2017)9E]
<http://www.coe.int/tcj>

PC-OC Mod (2017)09 Extrait

COMITE EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS

(CDPC)

COMITE D'EXPERTS

SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPÉENNES

SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE PÉNAL

(PC-OC)

EXTRAIT de la

Liste des décisions prises lors de la 24^e réunion du Groupe restreint d'experts sur la coopération internationale (PC-OC Mod) élargi à tous les membres du PC-OC sous la présidence de M. Erik Verbert (Belgique) 26-28 septembre 2017

4. Mise en œuvre du Plan d'Action sur le crime organisé transnational (COT)

a. Examen du résultat des travaux des groupes de travail du PC-OC visant à limiter les réserves aux traités du Conseil de l'Europe qui relèvent de la compétence du PC-OC

Le PC-OC Mod note que les travaux entrepris par les trois groupes de travail A, B et C chargés de recenser les réserves et les déclarations susceptibles d'être obsolètes et/ou d'entraver l'efficacité de la coopération, en particulier pour la lutte contre le crime organisé transnational, avancent de manière satisfaisante, tout en reconnaissant la complexité de cet exercice.

Le PC-OC Mod examine de façon plus approfondie les questions soulevées au sujet des méthodes de travail. Il estime qu'avec l'aide des coordinateurs de chaque groupe, les groupes de travail devraient chercher à établir, pour chaque État Partie, une liste convenue de réserves et/ou de déclarations recensées comme susceptibles d'être obsolètes et/ou d'entraver l'efficacité de la coopération dans le traité concerné. Ces listes seraient jointes en annexe à une lettre adressée à l'expert du PC-OC de chaque pays pour l'inviter à demander aux autorités compétentes de la Partie concernée de réexaminer les réserves et les déclarations faites au sujet des traités en question, en vue de leur possible mise à jour ou retrait. La lettre expliquerait le contexte de ce réexamen et attirerait l'attention sur la liste établie par les groupes de travail. Ces lettres seraient signées par le Président du PC-OC et, pour le pays d'origine du Président, par le/la Vice-Président(e).

Le PC-OC Mod décide :

- de demander au Secrétariat d'établir un projet de lettre pour examen par la plénière ;
- de demander aux coordonnateurs de rendre compte à la plénière du résultat de cet exercice ou des avancées réalisées.
